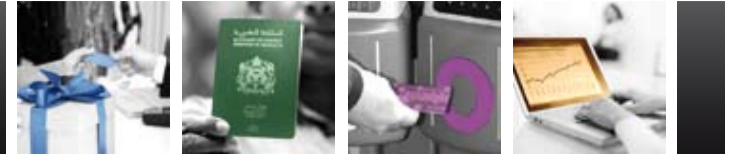




SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 64.777.700,00 DIRHAMS  
SIEGE SOCIAL : Casablanca, Quartier Palmier, 16 rue Abdellah Ben Mahyou



## PROJET DE FUSION ABSORPTION des sociétés « M2M SYSTEMES BANCAIRES SA » et « M2M SYSTEMES D'INFORMATION SARL », par la société « M2M GROUP S.A »

### 1) FORME, DENOMINATION, SIEGE SOCIAL DES SOCIETES PARTICIPANTES :

Aux termes de sa délibération en date du 2 OCTOBRE 2012, le Conseil d'Administration de la société M2M GROUP, a arrêté le projet de fusion entre les sociétés M2M GROUP-SA, M2M SYSTEMES BANCAIRES-SA, et M2M SYSTEMES D'INFORMATION-SARL dont les caractéristiques sont les suivantes :

#### La société « M2M GROUP S.A » :

- Société anonyme au capital de 64 777 700,00 DHS (soixante-quatre millions sept cent soixante-dix-sept mille et sept cents dirhams) dont le siège social est sis à Casablanca, Quartier Palmier, 16 rue Abdellah Ben Mahyou ;
- Immatriculée au registre du commerce de Casablanca sous le numéro 117 697.

#### La société « M2M SYSTEMES BANCAIRES SA » :

- Société anonyme au capital de 16 150 000,00 DHS (seize millions cent cinquante mille dirhams) dont le siège social est sis à Casablanca 20 000, Quartier Palmier, 16 rue Abdellah Ben Mahyou ;
- Immatriculée au registre du commerce de Casablanca sous le numéro 83 379.

#### La société « M2M SYSTEMES D'INFORMATION SARL » et par abréviation "M2M SI" :

- Société à responsabilité limitée au capital de 400 000,00 DHS (quatre cent mille dirhams) dont le siège social est sis à Casablanca 20 000, Quartier Palmier, 16 rue Abdellah Ben Mahyou ;
- Immatriculée au registre du commerce de Casablanca sous le numéro 83 377.

Le projet de fusion, arrêté par le conseil d'Administration de la société "M2M GROUP"-SA, consiste en l'absorption, par celle-ci, des sociétés SYSTEMES BANCAIRES-SA, et M2M SYSTEMES D'INFORMATION-SARL dans les conditions ci-dessous :

### 2- MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION :

La fusion par voie d'absorption des sociétés « M2M SYSTEMES BANCAIRES SA » et « M2M SYSTEMES D'INFORMATION SARL » par la société « M2M GROUP SA » s'inscrit dans le cadre des mesures de rationalisation et de simplification des structures juridiques du groupe M2M dont les sociétés absorbées font parties. Elle devrait permettre de réduire ou de mieux contrôler les coûts du groupe M2M.

### 3- COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE L'OPERATION :

La fusion devant être réalisée avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2012, les conditions de l'opération devraient être établies sur la base des états comptables arrêtés au 31 décembre 2011 et certifiés par les commissaires aux comptes.

### 4- DESIGNATION ET EVALUATION DU PATRIMOINE A TRANSFERER A LA SOCIETE ABSORBANTE :

Sur la base des états comptables des sociétés absorbées au 31 décembre 2011, l'actif et le passif des sociétés absorbées, dont le transfert est prévu au profit de la société absorbante, comprennent les biens, droits et valeurs ci-après désignés :

#### 4.1 Apport de la société « M2M SYSTEMES BANCAIRES S.A » :

##### 4.1.1. Actif apporté

Le montant total de l'actif de la société « M2M SYSTEMES BANCAIRES SA » tel qu'il ressort des comptes au 31 décembre 2011 dont le transfert est prévu à la société « M2M GROUP SA » est de 81 894 262,72 DHS

##### 4.1.2. Passif apporté

Le montant total du passif de la société « M2M SYSTEMES BANCAIRES SA » tel qu'il ressort des comptes au 31 décembre 2011 dont le transfert est prévu à la société « M2M GROUP SA » est de 54 614 640,56 DHS

##### 4.1.3. Actif net apporté

L'actif net apporté, de la société « M2M SYSTEMES BANCAIRES SA » s'élève à 27 279 622,16 Dirhams

#### 4.2. Apport de la société « M2M SYSTEMES D'INFORMATION SARL » :

##### 4.2.1. Actif apporté

Le montant total de l'actif de la société « M2M SYSTEMES D'INFORMATION SARL » tel qu'il ressort des comptes au 31 décembre 2011 dont le transfert est prévu à la société « M2M GROUP SA » est de 23 369 453,87 DHS.

##### 4.2.2. Passif apporté

Le montant total du passif de la société « M2M SYSTEMES D'INFORMATION SARL » tel qu'il ressort des comptes au 31 décembre 2011 dont le transfert est prévu à la société « M2M GROUP SA » est de 22 626 868,58 DHS.

##### 4.2.3. Actif net apporté

L'actif net apporté, de la société « M2M SYSTEMES D'INFORMATION SARL » s'élève à 742 585,29 Dirhams.

### 5. MONTANT PREVU DU BONI DE FUSION :

#### 5.1. Boni sur apport de la société « M2M SYSTEMES BANCAIRES SA »

- L'opération de fusion entraînera la constatation d'un boni de fusion d'un montant de 10 456 138,16 Dirhams, représentant la différence entre la valeur du patrimoine transmis par la société « M2M SYSTEMES BANCAIRES SA » à la société « M2M GROUP SA », (soit 27 279 622,16 Dirhams) et la valeur nette comptable des actions de la société « M2M SYSTEMES BANCAIRES SA » dans les écritures de la société « M2M GROUP SA » (soit 16 823 484,00 Dirhams).

Ce boni de fusion sera comptabilisé de la manière suivante :

- Dans le résultat financier à hauteur de la part non distribuée des résultats accumulés par la société « M2M SYSTEMES BANCAIRES SA » depuis l'acquisition de ses titres par la société « M2M GROUP SA » ;
- Dans les capitaux propres pour le surplus (ou si les résultats accumulés ne peuvent être déterminés de manière fiable).

#### 5.2. Boni sur apport de la société « M2M SYSTEMES D'INFORMATION SARL »

- La fusion entraînera la constatation d'un boni de fusion d'un montant de 395 154,29 Dirhams, représentant la différence entre la valeur du patrimoine transmis par la société « M2M SYSTEMES D'INFORMATION SARL » à la société « M2M GROUP SA », (soit 742 585,29 DIRHAMS ) et la valeur nette comptable des parts de la société « M2M SYSTEMES D'INFORMATION-SARL » dans les écritures de la société « M2M GROUP SA » (soit 347 431,00 Dirhams).

Ce boni de fusion sera comptabilisé de la manière suivante :

- Dans le résultat financier à hauteur de la part non distribuée des résultats accumulés par la société « M2M SYSTEMES D'INFORMATION SARL » depuis l'acquisition de ses titres par la société « M2M GROUP SA » ;
- Dans les capitaux propres pour le surplus (ou si les résultats accumulés ne peuvent être déterminés de manière fiable).

### 6. CONDITIONS DES APPORTS :

- a) La société « M2M GROUP SA » aura la propriété et la jouissance des biens et droits « M2M SYSTEMES BANCAIRES SA » et « M2M SYSTEMES D'INFORMATION SARL », y compris ceux qui auraient été omis dans la comptabilité de ces sociétés, à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion.

Le patrimoine des sociétés absorbées devant être dévolu à la société absorbante « M2M GROUP SA » dans l'état où il se trouvera à la date de la réalisation définitive de cette fusion, toutes les opérations actives et passives dont les biens transmis auront pu faire l'objet entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et cette date seront considérées de plein droit comme ayant été accomplies par ladite société « M2M GROUP SA ».

- b) L'ensemble du passif des sociétés « M2M SYSTEMES BANCAIRES SA » et « M2M SYSTEMES D'INFORMATION SARL » à la date de la réalisation définitive de la fusion, ainsi que l'ensemble des frais, droits et honoraires y compris les charges fiscales et d'enregistrement occasionnées par la dissolution des sociétés absorbées, seront transmis à la société « M2M GROUP SA ». Il est précisé :

- que la société « M2M GROUP SA » assumera l'intégralité des dettes et charges des sociétés « M2M SYSTEMES BANCAIRES SA » et « M2M SYSTEMES D'INFORMATION SARL », y compris celles qui pourraient remonter à une date antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et qui auraient été omises dans la comptabilité des sociétés « M2M SYSTEMES BANCAIRES SA » et « M2M SYSTEMES D'INFORMATION SARL » ;

- et que s'il venait à se révéler ultérieurement une différence en plus ou en moins entre le passif pris en charge par la société « M2M GROUP SA » et les sommes effectivement réclamées par les tiers, la société « M2M GROUP SA » serait tenue d'acquiescer tout excédent de passif sans recours ni revendication possibles de part ni d'autre.

- c) A compter du jour de la réalisation définitive de la fusion, la société « M2M GROUP SA » sera subrogée purement et simplement, d'une manière générale, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers des sociétés « M2M SYSTEMES BANCAIRES SA » et « M2M SYSTEMES D'INFORMATION SARL ».

### 7. ABSENCE DE RAPPORT D'ECHANGE ET D'AUGMENTATION DE CAPITAL :

Conformément aux dispositions de l'article 231 de la loi 17-95 relative à la société anonyme telle que modifiée par la loi 20-05 et dès lors que la société « M2M GROUP SA » détient à ce jour la totalité des titres représentant l'intégralité du capital des sociétés « M2M SYSTEMES BANCAIRES SA » & « M2M SYSTEMES D'INFORMATION SARL » et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne pourra pas être procédé à l'échange des actions de la société « M2M SYSTEMES BANCAIRES SA » & des parts sociales de la société « SYSTEMES D'INFORMATION SARL » qui disparaîtront, contre des actions de la société « M2M GROUP SA ».

Il n'y aura donc pas lieu à l'émission d'actions nouvelles de la société « M2M GROUP SA », ni à l'augmentation du capital social de la société « M2M GROUP SA ». Il n'y aura pas lieu de ce fait de déterminer un rapport d'échange.

### 8. DISSOLUTION DES SOCIETES ABSORBEES :

La fusion entraînera la dissolution sans liquidation des sociétés "M2M SYSTEMES BANCAIRES"-SA, et "M2M SYSTEMES D'INFORMATION"-SARL, sociétés absorbées, qui disparaîtront et la transmission universelle de leur patrimoine à la société "M2M GROUP"-SA, société absorbante, dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de la fusion.

Pour Extrait et mention  
Le conseil d'administration  
De M2M GROUP

Relation Investisseurs :  
Brahim EDDAHBI : Directeur financier  
Tél. : +212 522 435 340  
e-mail : beddahbi@m2mgroup.com

Relation Presse :  
Amal ALAOUI : Directeur de la communication  
Tél. : +212 522 435 320  
e-mail : aalaoui@m2mgroup.com

16, Rue Abdellah Ben Mahyou, Palmiers  
20340 - Casablanca - Morocco  
Tél. : +212 522 43 53 00  
Fax : +212 522 43 53 13  
[www.m2mgroup.com](http://www.m2mgroup.com)

